

MAIRIE d'ARREAU
Conseil municipal du 26 juillet 2021

L'an deux mille vingt et un, le 26 du mois de juillet à 18 heures 00 minute, le conseil municipal de la ville d'Arreau, dûment convoqué s'est réuni en salle du Conseil de la mairie d'Arreau.

Date de convocation du conseil municipal 20 juillet 2021.

PRESENTS:

Philippe CARRERE Maire, Nadine DESMARAIS, Jean Pierre BUERBA, Marc CAUMONT, adjoints,
Stéphane AUZERAL, Sylvie BIRABEN, Kate MARIE, Jean Philippe DELARUE, Laura LAVILANIE

ABSENTS EXCUSES

Anne DUNAN procuration à Nadine DESMARAIS
Anne-Laure JEAN-BAPTISTE procuration à Sylvie BIRABEN
Raphaël BENOIT procuration à Philippe CARRERE
Jean-Laurent PEREZ procuration à Jean Pierre BUERBA
Jean-Baptiste GRANGE

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 9 et pouvant valablement délibérer, il a été conformément à l'article 29 du code des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

Stéphane AUZERAL est élu secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du **31 mai 2021**

Le compte rendu du conseil municipal du **31 mai 2021** est approuvé à l'unanimité.

CONVENTION « AUDIT ENERGETIQUE DE BATIMENTS PUBLICS » AVEC LE SDE65 POUR LE GROUPE SCOLAIRE ET LE GYMNASSE (48 -2021)

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que le SDE 65 propose un accompagnement des collectivités pour les économies d'énergies dans les bâtiments publics, les logements communaux et l'éclairage publics.

Dans ce cadre, la convention proposée définit les modalités d'audit énergétique pour l'école et le gymnase d'ARREAU. Les dépenses entraînées par cette démarche sont subventionnées à hauteur de 80% par les financeurs publics extérieurs. Si ceux-ci n'apportent pas les 80% le SDE 65 apporterait 10%. La commune doit donc s'engager à prendre en charge les 20% restants et remboursera la TVA au SDE 65. Elle sera récupérée par la commune si l'étude est suivie de travaux.

Le montant de l'audit s'élève à 5390 € HT.

Après avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés accepte :

- de mettre en oeuvre les études thermiques sur l'école et le gymnase d'ARREAU
- de prendre en charge 20% du montant HT (5390 € HT)
- de rembourser la TVA au SDE 65

autorise Monsieur le Maire à signer la convention

CONVENTION APPEL A PROJET NUMERIQUE ECOLE COMMUNALE (49-2021)

Mme Desmarais rappelle que le ministère de l'Education Nationale a lancé un appel à projets destiné à soutenir l'équipement numérique des écoles élémentaires. En mars 2021, le conseil municipal avait fait le choix de répondre à cet appel à projet pour compléter l'équipement actuel, et être ainsi au niveau d'un socle numérique de base à l'école élémentaire.

Le dossier déposé par la commune d'Arreau d'un montant total de 6080,96 € TTC, a été retenu et nous devons procéder à l'étape de conventionnement qui servira de support au paiement de la subvention accordée, à savoir : 4194.67€, correspondant au montant de la demande déposée en mars 2021.

Après avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

ACHAT LOCAL REZ DE CHAUSSEE MAISON MOLIE (50-2021)

Monsieur le Maire indique qu'au vu de l'avancement du projet de réhabilitation de la Maison Molié, il devient important de décider du devenir de la partie du rez de chaussée appartenant à la famille Roger.

Après plusieurs discussions et rendez vous les propriétaires avaient indiqué vouloir vendre à un prix compris entre 60000 et 70000 €. Lors de la dernière entrevue ils ont confirmé le prix de 60000 €.

Après avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés accepte l'achat et le prix de ce local situé au rez de chaussée de la Maison Molié et donne pouvoir au Maire pour signer tous les documents afférents à ce dossier.

DESIGNATION DU COORDINATEUR ET DE SON ADJOINT POUR LE RECENSEMENT 2022 (51-2021)

Monsieur le Maire rappelle que le recensement des habitants de la commune initialement prévu du 21 janvier au 20 février 2021 avait été reporté en raison du contexte sanitaire.

Il est prévu pour 2022 et dans ce cadre, nous devons procéder à la désignation d'un coordonnateur communal et à un coordonnateur adjoint.

Ils seront responsables de la préparation, puis de la réalisation de la collecte du recensement.

Leurs missions nécessitent qu'ils soient disponibles pendant la période de recensement et qu'ils maîtrisent les outils informatiques dédiés.

Mme BIRABEN Sylvie est proposée comme coordonnateur communal et Mme MARIE Kate comme coordonnateur adjoint.

Les membres présents et représentés approuvent à l'unanimité ces nominations.

MODIFICATION DELIBERATION N°30 - 2021

(52-2021)

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°30-2021 prise le 19 avril 2021 concernant les évolutions du tarif communal de l'assainissement collectif.

Elle a établi le prix de la part fixe à 67€ HT pour les petits compteurs (Diam 25). Ce prix doit être porté à 67,50 € HT (erreur de frappe). Pour les compteurs moyens (Diam 50) le prix sera égal à 135 € HT et à 270 € HT pour les gros compteurs (Diam 100).

Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés accepte la modification de la délibération n°30-2021 comme indiqué ci-dessus.

SUPPRESSION REGIE SPECTACLES

(53-2021)

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que par arrêté en date du 15 avril 2021, la régie spectacles a été supprimée.

Il indique que le fond de caisse de 300€ n'a pu être restitué au trésor public. Un procès-verbal de vérification a alors été rédigé pour constater ce déficit.

Monsieur le Maire propose que la commune prenne en charge ce déficit de 300€ au compte 6718 du budget principal pour clôturer définitivement cette régie.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, accepte la proposition de Monsieur le Maire.

QUESTIONS DIVERSES

DEMANDE DE SUBVENTION ETAT TRANCHE 4 POUR LA RESTAURATION DE L'EGLISE SAINT EXUPERE

(54-2021)

Monsieur le Maire rappelle que la rénovation de l'église Saint Exupère a fait l'objet d'un financement de la DRAC pour les tranches 1, 2, et 3.

Monsieur le Maire propose de solliciter les financements pour une tranche complémentaire selon la démarche retenue pour les trois premières tranches et concernant la mise en place d'une grille à l'entrée de la chapelle Nord. L'objectif de cet aménagement est d'exposer les objets religieux non accessibles actuellement au public (statuettes, relique, calices, ...).

Après avoir délibéré le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

décide de solliciter les financements les plus élevés possibles pour une tranche complémentaire de travaux de 40 000€ portant sur la mise en valeur d'objets religieux non accessibles actuellement au public (statuettes, relique, calices, ...), selon le plan de financement suivant :

DRAC 40%

Conseil Régional 20%

Commune 40%

et autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces afférentes.

CONSTRUCTION D'UNE AIRE AVEC BATIMENT DESTINEE AUX CYCLOTOURISTES (55-2021)

Monsieur le Maire expose la démarche de la Communauté de communes Aure Louron concernant le projet de voie verte entre Lannemezan et Arreau et de continuités de celle-ci vers Loudenvielle et Saint Lary Soulan.

Lors de la dernière commission travaux communale il a été envisagé la création d'une aire de services vers les cyclotouristes et plus largement tous les pratiquants de bicyclette.

Dans ce cadre, il est proposé au Conseil Municipal d'établir une consultation destinée au choix d'un maître d'œuvre.

Celui-ci devra mettre en place un bâtiment « abri » avec équipements et aire de services (tables, bancs, stationnement véhicules, poubelles, point d'eau, sanitaires, borne autoréparation, point de recharge VAE et téléphone, zone signalétique, ...).

Après avoir délibéré le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de lancer une consultation pour le choix d'un maître d'œuvre.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19h45

Philippe CARRERE

Maire d'ARREAU

 